

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance spéciale tenue le 20 décembre 2021 à 19h50 au 220 Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal. Cette séance s'est tenue en présentiel mais avec distanciation en raison de la pandémie (COVID-19).

Sont présents : Messieurs Denis Laprise, Steeve Raby, Jean-Claude Giroux, Steeve Raby et Éric Talbot ainsi que madame Madeleine Vermette sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est absente : Madame Lydiane Bernard.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière.

2021-12-15 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Éric Talbot, appuyé par madame Madeleine Vermette et résolu d'ouvrir la séance spéciale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-12-16 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté sur une proposition de monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Denis Laprise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Adoption de l'ordre du jour
- 3 : Autorisation d'un budget pour recommandations juridiques pour le traitement de demandes de lotissement pour création de chemins privés
- 4 : Période de questions
- 5 : Levée de la séance

2021-12-17 : AUTORISATION D'UN BUDGET POUR RECOMMANDATIONS JURIDIQUES POUR LE TRAITEMENT DE DEMANDES DE LOTISSEMENT POUR CRÉATION DE CHEMINS PRIVÉS

-Considérant que deux dossiers de lotissement incluant la création de chemins privés ont été présentés et étudiés par les membres du Comité Consultatif en Urbanisme au cours des dernières semaines;

-Considérant que, pour la Municipalité, la présence de chemins privés sur son territoire amène des responsabilités sur divers aspects;

-Considérant que la Municipalité a pu obtenir de ses aviseurs légaux, par son service Premières Lignes, les informations de base visant à protéger la municipalité dans diverses situations;

-Considérant que pour obtenir des recommandations complètes afin de minimiser les divers risques que la municipalité encourt suivant l'autorisation de la création de ces chemins privés, nos aviseurs légaux doivent obtenir un mandat supplémentaire à celui de Services Premières Lignes que la municipalité utilise déjà;

Il est proposé par monsieur Éric Talbot, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu d'autoriser un budget maximum de 5 000 \$ à Tremblay Bois afin de fournir à la municipalité des recommandations visant à minimiser les risques que la municipalité peut encourir en autorisant la création des deux chemins tels que décrits au plan préliminaire produit par Simon-Pierre Fortier Beaulieu et daté du 4 novembre 2021 (dossier 1338314) ainsi que celui décrit au plan préliminaire produit par Étienne Canuel et daté 6 octobre 2021 (dossier 1325773).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

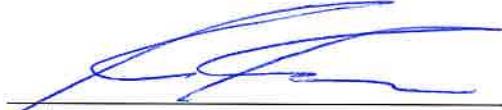
4 : Période de questions

Aucune question n'est adressée et Monsieur le maire adressé des Vœux de Joyeuses Fêtes et Bonne Année à tous les citoyens.

5 : Levée de la séance

2021-12-18 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu de lever la séance à 20h05.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Gilles Giroux, maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe

Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 20 décembre 2021.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 10 janvier 2022.